



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 11 Septembre 2025 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 17 Septembre 2025 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gervais EGAL, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Hervé DELISLE, Vice-Président,

SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération -Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, GUINGAMP Paimpol Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Claude LE GUYADER.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - ACQUISITION DE MATERIELS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT, DE CAISSONS POUR 2025 – LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un marché en appel d'offres ouvert allotis concernant l'opération d'acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2025 pour le renouvellement et l'acquisition des matériels suivants :

- Lot n°2 : un camion plateau d'occasion
- Lot n°3 : un tracteur routier
- Lot n°4 : une remorque routière
- Lot n°5 : une remorque agricole
- Lot n°6 : caissons 35 m³
- Lot n°7 : caissons 20 m³ étanches
- Lot n°8 : deux chargeurs articulés à mat télescopique

Le Président rappelle que le lot n°1 « renouvellement d'un broyeur rapide mobile à végétaux neuf ou d'occasion » a déjà fait l'objet d'une attribution.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

II - TRAVAUX BATIMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE LOCAUX SOCIAUX - SITE DE PLUZUNET : LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'une consultation de travaux de bâtiment en procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'extension du garage - extension et création de locaux sociaux – bâtiment administratif : création de sanitaires – bureaux centre de tri : reprise d'étanchéité – local maintenance : extension – vestiaires : extension).

Lot n°1 : VRD / Gros-Œuvre
Lot n°2 : Charpente métallique / Serrurerie
Lot n°3 : Etanchéité
Lot n°4 : Couverture / Bardage
Lot n°5 : Portes sectionnelles
Lot n°6 : Menuiseries extérieures et intérieures
Lot n°7 : Cloisons / Faux plafonds
Lot n°8 : Sols durs / Faïences
Lot n°9 : Peintures
Lot n°10 : Electricité / VMC
Lot n°11 : Plomberie / Chauffage

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

III - FOURNITURE DE PIECES D'USURES ET PIECES D'ENTRETIEN COURANT POUR BROYEUR NOREMAT - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Président expose que suite à l'acquisition d'un broyeur végétaux de la marque NOREMAT, il y a lieu de procéder à une consultation pour la fourniture de pièces d'usures et de pièces d'entretien constituant respectivement les lots 11 et 12 de l'opération de fourniture de pièces d'usures et pièces d'entretien courant des matériels spécifiques de traitement des déchets végétaux et du bois. Cette consultation sera

réalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert allotii, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert allotii, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

IV - FOURNITURES DE PIECES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DE VALORYS : ATTRIBUTIONS PROCEDURES NEGOCIEES POUR LES LOTS N°22 et N°29

Le Président précise que par délibération du 3 avril 2025, il avait décidé de procéder au renouvellement du marché allotii concernant la fourniture de pièces, l'entretien et les réparations mécaniques et hydrauliques des véhicules roulants et matériels du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président précise que par délibération du 21 mai 2025 il a également été décidé de relancer les lots n°3, 8 à 13, 19, 22, 28 et 29 en raison de leur déclaration d'infructuosité.

Le Président rappelle que par délibération du 25 juin 2025, il a été décidé le passage en procédure négociée pour les lots n°22 et 29 avec les candidats ayant remis des offres. Dans le cadre de la procédure négociée, une demande a été transmise aux entreprises candidates.

Il s'agit d'un marché en appel d'offres ouvert allotii, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique sans montant minimum et avec des montants maximums annuels (lot n°22 : 40 000 € H.T. maximum, lot n°29 : 70 000 € H.T. maximum.).

Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après pour les lots n°22 et 29 :

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES	SUR LA BASE DES MONTANTS ANNUELS ESTIMATIFS
Lot n°22 : Chargeur et télescopique de marque CLAAS	CLAAS	13 879.31 € HT
Lot n°29 : carrosserie peinture	Carrosserie NICOLAS	21 580 € HT

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°22 « chargeur et télescopique de marque CLAAS », l'offre de la Société CLAAS pour le lot n°29 « carrosserie peinture », l'offre de la **société Carrosserie NICOLAS**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

V - MARCHE D'ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS LOT N°1 : ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE PROCEDES ET FOURNITURES DE PIECES USINEES : ATTRIBUTION PROCEDURE NEGOCIEE

Le Président précise que par délibération du 3 avril 2025, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique concernant lot n°1 : entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées de l'opération d'entretien, réparation, maintenance des installations VALORYS.

Le Président rappelle que par délibération du 25 juin 2025, il a été décidé le passage en procédure négociée avec le candidat ayant remis une offre. Dans le cadre de la procédure négociée, une demande a été transmise à l'entreprise candidate.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réuni ce jour a retenu l'offre de la **Société ARMOR BOBINAGE** sur la base d'un montant estimatif indicatif annuel de **121 703.50 € H.T.**

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées », l'offre de la **Société ARMOR BOBINAGE**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

VI - TRAVAUX VRD 2025 - « TRAVAUX DE VRD – PLATEFORME VEGETAUX SUR LE SITE DE PLUZUNET » - ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 25 juin 2025, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un marché en procédure adaptée concernant la réalisation d'une plateforme d'accueil de végétaux sur le site de Pluzunet.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 30 juillet 2025 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

1 - VARIANTE	COLAS	74 873.00 € HT
2 - VARIANTE	EUROVIA	87 294.00 € HT
3 - BASE	COLAS	89 993.00 € HT
4 - BASE	EUROVIA	103 842.80 € HT
5 - VARIANTE	LE BELLEC	112 140.40 € HT
6 - BASE	BIDAULT	123 173.60 € HT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour les travaux de plateforme végétaux sur le site de Pluzunet, l'offre de la Société **COLAS** pour un montant de **74 873.00 € HT (variante)**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

VII - MARCHE DE PRELEVEMENTS ET ANALYSES DE DIFFERENTS PRODUITS - 2024-1-1 : LOT N°1 : COMPOSTS ET PRODUITS : AVENANT N°1

Le Président expose que par courrier du 20 juin 2025, la société AUREA, titulaire du marché de prélèvements et analyses sur composts et produits, nous informe avoir cédé son activité Environnement au groupe CARSO.

Cette cession donne lieu à la création d'une nouvelle entité baptisée LANAÉ (LABORATOIRE D'ANALYSE NOUVELLE AQUITAIN ENVIRONNEMENT) (RCS LYON 885 312 553), dont l'établissement principal est situé 1, rue Samuel Champlain – ZI Chef de Baie – 17 000 LA ROCHELLE qui reprend au 1^{er} juillet 2025 l'ensemble des activités et opérations de la branche d'environnement AUREA.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte que la société LANAÉ se substitue aux droits et obligations de la Société AUREA pour ce marché. En parallèle le montant maximum annuel du marché est fixé à 22 000 € HT (soit + 2 000 € HT). Cet avenant engendre une plus-value de 10 % du marché de base.

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 au lot n°1 « composts et produits » du marché de prélèvements et d'analyses de différents produits.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VIII - MARCHE DE PRELEVEMENTS ET ANALYSES DE DIFFERENTS PRODUITS – 2024-1-1 : LOT N°2 : REJETS AQUEUX ET EAUX SOUTERRAINES : AVENANT N°1

Le Président expose que par courrier du 20 juin 2025, la société AUREA, titulaire du marché de prélèvements et analyses sur composts et produits, nous informe avoir cédé son activité Environnement au groupe CARSO.

Cette cession donne lieu à la création d'une nouvelle entité baptisée LANAE (LABORATOIRE D'ANALYSE NOUVELLE AQUITAINE ENVIRONNEMENT) (RCS LYON 885 312 553), dont l'établissement principal est situé 1, rue Samuel Champlain – ZI Chef de Baie – 17000 LA ROCHELLE qui reprend au 1^{er} juillet 2025 l'ensemble des activités et opérations de la branche d'environnement AUREA.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte que la société LANAE se substitue aux droits et obligations de la Société AUREA pour ce marché. En parallèle le montant maximum annuel du marché est fixé à 44 000 € HT (soit + 4 000 € HT). Cet avenant engendre une plus-value de 10 % du marché de base.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 au lot n°2 « Rejets aqueux et eaux souterraines » du marché de prélèvements et analyses de différents produits.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IX - MARCHE DE FOURNITURES DE PIECES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DU SMITRED OUEST D'ARMOR – 2021-1-4 : LOT N°19 AVENANT N°1

Le Président expose que la Société OUEST MOTOCULTURE, titulaire du lot n°19 « chargeurs de marque SCHAFFER » de l'opération en objet, a fait l'objet d'une acquisition par la Société BRETAGRI, société par actions simplifiées au capital de 360 000 €, dont le siège social se situe 10 rue du Clos Michel – 35590 SAINT -GILLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 392 525 176. Cette acquisition prenant effet au 30 avril 2025.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte que la société BRETAGRI se substitue aux droits et obligations de la Société OUEST MOTOCULTURE avec date d'effet au 30 avril 2025.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 au lot n°19 « chargeurs de marque SCHAFFER ».
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

X - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président propose de modifier le tableau des emplois du SMITRED Ouest d'Armor afin de prendre en compte la création d'un poste de chef de projets sur le grade d'Ingénieur territorial pour répondre aux besoins du Syndicat sur les missions suivantes :

- Mise en place de la nouvelle filière biodéchets par compostage
- Mise en place d'infrastructures
- Organisation de l'accueil des professionnels apporteurs de végétaux.

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ci-annexé.

TABLEAU DES EMPLOIS						
	Intitulé du poste	Nbr de poste	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail	Possibilité de recruter un contractuel
ADMINISTRATIF	Directeur	1	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	temps complet	oui
	Directeur(trice) d'Exploitation	1	Ingénieur Attaché	Ingénieur en Chef classe normale/ Attaché Principal	temps complet	oui
	Responsable des Ressources Humaines	1	Adjoint Administratif de 2ème classe	Rédacteur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistante RH et Responsable formation	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Agent polyvalent d'intendance et de logistique	1	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable du suivi des éco-organismes	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Animateur QSE	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Chef de projets	1	Technicien	Ingénieur Principal	temps complet	oui
	Chargé(e) d'études et de travaux	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
	Agent d'entretien	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps non complet	oui
		2	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
FINANCES MARCHÉS PUBLICS	Directeur Général des Services *	1	Rédacteur Principal	Attaché Principal	temps complet	oui
	Assistant(e) au Directeur Financier	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Comptable	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
COMMUNICATION	Responsable - Service Communication	1	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	Animateur Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Chargé(e) de Communication	1	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Animateur(trice)	2	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	temps complet	oui

TABLEAU DES EMPLOIS						
	Intitulé du poste	Nbr de poste	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail	Possibilité de recruter un contractuel
MÉCANIQUE	Responsable - Service Mécanique	1	Adjoint technique Principal de 2ème classe	Technicien	temps complet	oui
	Adjoint(e) au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Mécanicien	3	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable Logistique	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Assistant(e) Logistique	2	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Chauffeur	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		11	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable - Service Végétaux	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Adjoint(e) au responsable de service	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Agent d'exploitation de l'UCOM	2	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
UCOM/VÉGÉTAUX	Agent de broyage des végétaux	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		6	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui

	TABLEAU DES EMPLOIS					
	Intitulé du poste	Nbr de poste	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail	Possibilité de recruter un contractuel
CENTRE DE TRI	Responsable d'exploitation	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Responsable Adjoint d'exploitation	1	Adjoint Technique Territorial	Technicien Principal de 2ème classe	temps complet	oui
	Assistant(e) aux Responsables d'exploitation	1	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Coordinateur(rice) de la Cabine de Tri / Opérateur(trice) de tri	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
	Opérateur(trice) de tri	8	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de plateformes	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		3	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent de maintenance/entretien	2	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	temps complet	oui
		4	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui
	Agent DASRI	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	temps complet	oui

XI – MODIFICATION DU TABLEAU DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) AVEC LE TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 » du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 18 Janvier 2017,

Vu la délibération instaurant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 11 mars 2020,

Vu la délibération instaurant la modification de la réfaction du régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 31 mars 2021,

Vu le Décret n°2020-182 en date du 27 Février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale et prenant en compte les nouveaux cadres d'emplois éligibles.

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial sur le tableau des emplois en date du 17 Septembre 2025.

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025,

TABLEAU DU RIFSEEP				
(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)				
	Intitulé du poste	GRADE		RÉGIME INDEMNITAIRE GROUPE DE FONCTIONS
		Minimum	Maximum	Minimum Maximum
PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Directeur(trice)	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	A1
	Directeur(trice) Financier et de l'Administration Générale *	Rédacteur Principal	Attaché Principal	B1 A1
	Directeur(trice) d'Exploitation	Ingénieur / Attaché	Ingénieur en Chef classe normal / Attaché Principal	A1
	Chef de Projets	Ingénieur	Ingénieur Principal	A1 A1
	Responsable des Ressources Humaines	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B1
	Assistant(e) RH et Responsable formation	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	C1 B2
	Agent polyvalent d'Intendance et de logistique	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C2
	Agent d'entretien	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Assistant(e) au Directeur Financier	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B2
	Comptable	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	C2 B3
	Responsable - Service Communication	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B1
	Chargé(e) de Communication	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	C1 B3
	Animateur(trice)	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C2
POL E CSE	Animateur QSE	Technicien	Ingénieur	B2 A2

TABLEAU DU RIFSEEP				
				(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
PÔLE SUPPORT	Intitulé du poste	GRADE		RÉGIME INDEMNITAIRE GROUPE DE FONCTIONS
		Minimum	Maximum	Minimum Maximum
	Responsable du suivi des éco-organismes	Technicien	Ingénieur	B2 A2
	Chargé(e) d'études et de travaux	Technicien	Ingénieur	B2 A2
	Responsable - Service Mécanique	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	Technikien	C1 B1
	Adjoint(e) au responsable de service	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
	Mécanicien(ne)	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
PÔLE EXPLOITATION	Responsable Logistique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B1
	Assistant(e) Logistique	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Chauffeur	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
		Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Responsable - Service Végétaux	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B1
	Adjoint(e) au responsable de service	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
	Agent d'exploitation de l'UCOM	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
		Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
	Agent de broyage des végétaux	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Responsable d'exploitation	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1 B1
	Responsable Adjoint d'exploitation	Adjoint Technique Territorial	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	C1 B2
	Assistant(e) aux Responsables d'exploitation	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
	Coordinateur(rice) de la Cabine de Trt / Opérateur(trice) de tri	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
	Opérateur(trice) de tri	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Agent de plateformes	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
		Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Agent de maintenance/entretien	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1
		Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2
	Agent DASRI	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C1

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la modification du tableau RIFSEEP avec le tableau des emplois.

XII - **IMPACT DES CONGES POUR MALADIE SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 » du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 18 Janvier 2017,

Vu la délibération instaurant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 11 mars 2020,

Vu la délibération instaurant la modification de la réfaction du régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 31 mars 2021,

Vu le Décret n°2020-182 en date du 27 Février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale et prenant en compte les nouveaux cadres d'emplois éligibles.

Vu l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois du congé (modification de l'article L.822-3 du code général de la fonction publique).

Vu le décret n°2025-197 du 27 février 2025 modifiant l'article 7 du décret n°88-145 du 15 février 1988 afin d'établir également aux agents contractuels de droit public à 90% le taux de remplacement du traitement pour les périodes de congé de maladie ordinaire, pour lesquelles le traitement était maintenu intégralement avant l'intervention de ce texte.

Vu l'avis du Comité Social Territorial sur le tableau du régime indemnitaire en date du 17 septembre 2025,

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025,

Le Président rappelle l'impact des congés de maladie sur le régime indemnitaire des agents :

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

		Collectivité		TERRITORIA (contrat 2025)	
		TIB	RI	TIB	RI
Congé de Maladie Ordinaire	< 90 jours	90 %	90 %	-	-
	91 ^{ème} jours à 9 mois	50 %	50 %	45 %	45 %
	> 9 mois	50 %	-	45 %	45 %

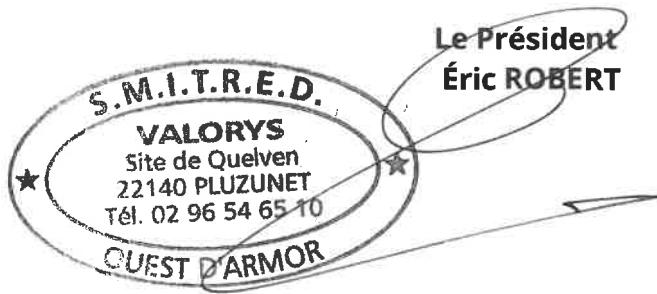
Temps Partiel Thérapeutique (1 an maximum)		100 %	100 %	-	-
Accident de service		100 %	100 %	-	-
Maladie Professionnelle		100 %	100 %	-	-
Congé de Longue Maladie (3 ans maximum)	1 ^{ère} année	100 %	-	-	45 %
	2 ^{ème} année	50 %	-	45 %	45 %
	3 ^{ème} année	50 %	-	45 %	45 %
Congé de Longue Durée (5 ans maximum)	1 ^{ère} / 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	100 %	-	-	45 %
	4 ^{ème} et 5 ^{ème} année	50 %	-	45 %	45 %
Congé de maternité		100 %	100 %	-	-

- D'APPROUVER la modification du tableau du régime indemnitaire en cas de maladie.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Franck TANGUY, Membre du Bureau Permanent, s'interroge sur le vieillissement du four et sur sa capacité à tenir jusqu'à la fin du contrat. Le Président Éric ROBERT, précise que la Société PAPREC, exploitante de l'UVE freine pour ne pas faire les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.



SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS DU 19 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025 PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES DU 19 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025

Opérations	Entreprises	Montant H.T.	Date de signature du marché
Maintenance informatique et vidéo-surveillance. Lot 2 : maintenance vidéo-surveillance <i>Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, d'une durée initiale allant jusqu'au 1^{er} mai 2026, renouvelable 2 fois par période d'une année, sans montant minimum et selon le montant maximum annuel de 20 000 € H.T.</i>	QUEST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES BRETAGNE - 35510 CESSON SEVIGNE	Montant maximum de l'accord cadre sur la durée maximum de 3 ans : 60 000,00 € H.T	27 juin 2025
Location longue durée (LLD de véhicules) Lot 1 : 2 véhicules électriques type citadines polyvalentes	DIAC LOCATION SA - 93168 NOISY LE GRAND CEDEX	36 068,40 € TTC	8 juillet 2025
Lot 2 : 1 véhicule diesel de type citadine polyvalente	DIAC LOCATION SA - 93168 NOISY LE GRAND CEDEX	14 373,36 € TTC	8 juillet 2025
Lot 3 : 1 véhicule diesel de type berline compacte	Groupement Garage NEDELEC GUINGAMP (mandataire) 22200 ST AGATHON / LEASYS France 78300 POISSY	18 352,80 € TTC	8 juillet 2025

Lot 4 : 2 véhicules utilitaires électriques	Groupement Garage NEDELEC GUINGAMP (mandataire) 22200 ST AGATHON / LEASYS France 78300 POISSY	22 666,32 € H.T.	8 juillet 2025
Lot 5 : 1 véhicule utilitaire diesel	Groupement Garage NEDELEC GUINGAMP (mandataire) 22200 ST AGATHON / LEASYS France 78300 POISSY	11 916,36 € H.T.	8 juillet 2025
Lot 6 : 1 véhicule diesel de type fourgon pour passagers	Groupement Garage NEDELEC GUINGAMP (mandataire) 22200 ST AGATHON / LEASYS France 78300 POISSY	16 426,80 € T.T.C.	8 juillet 2025
<i>Durée du marché : 36 mois</i>			
Prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et de réseau	DEP'SERVICE 22540 PEDERNEC	34 017,00 € H.T.	18 juillet 2025
Vérifications générales périodiques.		Montant maximum des accords-cadres sur la durée maximum de 3 ans :	
Lot 1 : vérifications annuelles des installations électriques	DEKRA INDUSTRIAL SAS 87008 LIMOGES	15 000,00 € H.T	30 juillet 2025
Lot 2 : vérifications et maintenance des dispositifs de sécurité incendie	ASI 29270 CARHAIX PLOGUER	150 000,00 € H.T	30 juillet 2025
Lot 3 : vérifications des appareils et accessoires de levage ; équipements de travail ; machines ; équipements de protection individuelle	DEKRA INDUSTRIAL SAS 87008 LIMOGES	30 000,00 € H.T	30 juillet 2025
<i>Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, d'une durée initiale d'un an renouvelable 2 fois par période d'une année, sans</i>			

<i>montant minimum et selon les montants maximums annuels suivant :</i> - Lot 1 : 5 000 € H.T. - Lot 2 : 50 000 € H.T. - lot 3 : 10 000 € H.T.			
Assistance à maître d'ouvrage pour la réfection de la chaudière un diagnostic et bilan carbone des installations la cession de la commercialisation de l'électricité une étude sur le devenir de l'UVE et de l'UCOM	Groupement SAGE ENGINEERING (mandataire) 92300 LEVALLOIS PERRET / PARME AVOCATS 75017 PARIS	99 825,00 € H.T.	4 août 2025

PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES DU 19 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025			
Opérations	Entreprises	Montant H.T.	Date de signature du marché
Prestation sécurité gardiennage de nuit portes ouvertes	AGENCE COSTARMORICAINE DE SECURITE PRIVEE 22320 CORLAY	613,18 €	7 mai 2025

AVENANTS DU 19 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025		
Opérations	Entreprises	Montant H.T.
<u>Avenant n°1 du 18 juin 2025 (notifié le 7 juillet 2025) :</u> Gestion des éclairages extérieurs des sites de Pluzunet et de Pleumeur-Bodou	IMS TREGOR 22120 YFFINIAC	Avenant engendrant une plus-value de 2 952,90 € H.T. Le montant du marché passe de 34 680,84€ H.T. à 37 633,74 € H.T.
<u>Avenant n°1 du 18 juin 2025 (notifié le 7 juillet 2025) :</u> Travaux électrique UVE	SPIE INDUSTRIE 31400 TOULOUSE	Avenant engendrant une plus-value de 9 279,50 € H.T. Le montant du marché passe de 133 978,37 € H.T. à 143 257,87 € H.T.

<u>Avenant n°1 du 3 juillet 2025 (notifié le 7 juillet 2025) :</u> Fourniture de contenants DASRI	FRANCE HOPITAL SAS 67150 ERSTEIN	Sans incidence financière. Prolongation des délais jusqu'au 26 novembre 2025
<u>Avenant n°2 du 11 juillet 2025 (notifié le 25 juillet 2025) :</u> Etude et prospective financière	Groupement SAS ESPELIA (mandataire) 75009 PARIS / RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES 35000 RENNES	Sans incidence financière. Prolongation des délais jusqu'au 31 décembre 2025
<u>Avenant n°3 du 21 juillet 2025 (notifié le 28 juillet 2025) :</u> Travaux d'aménagement et de dépose au réseau de chaleur de l'UVE VALORYS	DEP'SERVICE 22540 PEDERNEC	Avenant engendrant une plus-value de 4 106,50 € H.T. Le montant du marché passe de 165 255,00 € H.T. à 176 668,10 € H.T. (avenants n°1, n°2 et n°3 cumulés)
<u>Avenant n°1 du 7 juillet 2025 (notifié le 28 juillet 2025) :</u> Fourniture de lubrifiants. Lot 1 : huile	IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE 80094 AMIENS Cedex 3	Sans incidence financière. Prolongation des délais du marché de 3 mois
<u>Avenant n°1 du 7 juillet 2025 (notifié le 28 juillet 2025) :</u> Fourniture de lubrifiants. Lot 2 : graisses	IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE 80094 AMIENS Cedex 3	Sans incidence financière. Prolongation des délais du marché de 3 mois
<u>Avenant n°1 du 31 juillet 2025 (notifié le 1^{er} août 2025) :</u> Prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux	DEP'SERVICE 22540 PEDERNEC	Avenant engendrant une plus-value de 468,00 € H.T. Le montant du marché passe de 34 017,00 € H.T. à 34 485,00 € H.T.